



Le 8 février 2010

Mise en consultation de l'avant-projet de règlement du Cycle d'Orientation (Règlement d'application de la loi 10176)

Questionnaire destiné aux établissements du CO, aux instances, associations,
services et partenaires consultés

Instance consultée: FORMER SANS EXCLURE

Personne de contact: Alain Emery, Carine Guex et Olivier Maulini, co-présidents

➔ Pour les questions 1 à 3 ci-dessous, merci d'indiquer par une si les aspects déclinés dans le règlement le sont bien en cohérence avec la loi 10176. Au besoin, merci de rédiger une brève proposition complémentaire ou alternative.

1. Les nouvelles normes décrites dans le règlement sont-elles conformes à l'esprit de la loi 10176? En particulier:

1.1. Les normes d'admission au CO à l'issue de l'enseignement primaire prévues dans le règlement sont cohérentes avec la loi 10176 (art 29 et 30)

Oui Non

Éventuelle proposition alternative (ci-dessous):

Les normes d'accès aux trois regroupements sont les suivantes: a) accèdent au regroupement 1 les élèves qui ont atteint au minimum 3.0 dans chacune des disciplines de passage; b) accèdent au regroupement 2 les élèves qui ont atteint au minimum 3.0 dans l'une et 3.5 dans les deux autres disciplines de passage; c) accèdent au regroupement 3 les élèves qui ont atteint au minimum 4.0 dans chacune des disciplines de passage.

1.2. Les normes de promotion et de réorientation prévues dans le règlement sont cohérentes avec la loi 10176 (article 52 à 59)

Oui Non

Éventuelle proposition alternative (ci-dessous):

En fin de 9ème ou de 10ème année, un élève qui est promu avec une moyenne générale d'au moins 4.5 et qui a au plus une seule moyenne annuelle insuffisante - à l'exclusion du français et des mathématiques- peut demander à être admis directement l'année suivante dans une section aux exigences plus élevées

2. L'orientation, le soutien, les passerelles et l'aide aux élèves en difficultés:

2.1. Globalement le dispositif décrit aux articles 41 à 50 est conforme à la loi 10176

Oui Non

Éventuelle proposition alternative (ci-dessous):

Abstention

2.2. Spécifiquement, l'orientation et les réorientations au CO telles que présentées aux art. 41 et 42 sont conformes à la loi 10176.

Oui Non

Éventuelle proposition alternative (ci-dessous):

Abstention

2.3. Spécifiquement, le soutien pédagogique et les passerelles (art 46 et 47) se déclinent de manière cohérente avec la loi 10176.

Oui Non

Éventuelle proposition alternative (ci-dessous):

Abstention

2.4. Spécifiquement, la prise en charge des élèves en grandes difficultés scolaires (art 48) répond aux orientations fixées par la loi 10176.

Oui Non

Éventuelle proposition alternative (ci-dessous):

Abstention

2.5. Spécifiquement, la prise en charge des élèves en grandes difficultés de comportement (art 49) répond aux orientations fixées par la loi 10176.

Oui Non

Éventuelle proposition alternative (ci-dessous):

Abstention

3. Question globale: L'avant-projet de règlement est-il suffisamment explicite pour traduire les lignes directrices de la loi 10176, à savoir développer une école qui soit à la fois exigeante pour toutes et tous, mais qui mette également en œuvre les soutiens à l'orientation promotionnelle afin de ne pas conduire à une école plus sélective?

Oui Non

Éventuelle proposition alternative (ci-dessous):

Le projet de règlement est tout à fait incompatible avec la promesse d'une école qui ne serait pas plus sélective. La loi aussi, mais l'interpréter a minima aurait abouti à des propositions de conditions d'accès au CO et d'orientation ultérieure moins inquiétantes.

4. Autres remarques, en particulier si l'un ou l'autre article concernant spécifiquement votre instance suscite des commentaires

Voir notre courrier joint.
